

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 10 décembre 2002
portant nomination d'un membre titulaire du Comité des régions

(2003/38/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 22 janvier 2002 ⁽¹⁾ portant nomination des membres et des suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Kurt SCHELTER, portée à la connaissance du Conseil en date du 26 novembre 2002,

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE:

Article unique

M^{me} Barbara RICHTSTEIN est nommée membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Kurt SCHELTER pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 10 décembre 2002.

Par le Conseil

Le président

P. S. MØLLER

⁽¹⁾ JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.